

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/07/08/2021031792/justel>

Dossier numéro : 2021-07-08/05

Titre

8 JUILLET 2021. - Arrêté du Gouvernement wallon portant clôture de la session ordinaire 2020-2021 du Parlement wallon

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 14-07-2021 page : 70545

Entrée en vigueur : 24-07-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). La session ordinaire 2020-2021 du Parlement wallon est close le 31 août 2021 au soir.

[Art.](#) 2. Le Ministre-Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.